



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 20 décembre 2022



REF : 2022 / 099

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

21

L'an deux mil vingt-deux, le 20 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 15 décembre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. BOZETTI - Mme HUMBLOT - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. ROZE - M. HERVET - M. NIVELAIS - Mme ROBERT -- M. NEVEU - Mme PRATBERNON - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT,

Mme HERAULT,

M. MULLER avait donné pouvoir à M. HERVET,

Mme FION avait donné pouvoir à M. ROZE,

M. VIALANEIX,

Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. TAILLANDIER,

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL,

M. MATTERA avait donné pouvoir à Mme PATIN.

Absents : NEANT

Madame PATIN et Monsieur HERVET ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : PRET DE SALLES ET DE MATERIEL POUR LE FESTIVAL VOIX SI VOIX LA 2023

Madame Sandrine JEAN DIT PANNEL, Adjointe au Maire, en Charge de la Culture, de la Vie Associative et des Sports, explique que l'association Vall'Art, en partenariat avec l'Office du Tourisme de JOINVILLE organisent les 21-22-23 avril 2023 le 2^{ème} festival de la voix « VOIX SI VOIX LÀ ».

Le programme proposé est le suivant :

Concert au Château du Grand Jardin, des ateliers autour de la voix, concerts des chœurs amateurs, et des chœurs d'enfants, spectacles familiaux, avec la venue des chorales de tout le département.

Il sera proposé un spectacle inédit par le groupe EXEKO, produit essentiellement pour la Ville de JOINVILLE.

Durant cette manifestation, la Ville de JOINVILLE, met à disposition plusieurs équipements à titre gracieux :

- La Salle des Fêtes,
- La salle de l'Auditoire,
- Les salles Marcand, cour de Marcand,
- Médiathèque,
- Église (sous réserve des travaux),
- Mise à disposition de barnums, tables, chaises, etc...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ② **D'approuver** l'accueil de cette manifestation, ainsi que le prêt de salles et de matériel à titre gracieux,
- ② **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette manifestation (toute commande nécessaire à l'organisation de cette manifestation).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

